

académie
Lille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Lille, le 9 septembre 2010

Madame le Recteur de l'Académie de Lille

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

Rectorat de l'académie

Division de la Logistique
Inspection hygiène et sécurité

Dossier suivi par
Stéphane DAUCHY
A.C.M.O. académique

Téléphone
03 20 15 65 51
Fax
03 20 15 62 75
Mél
ce.ih2@ac-lille.fr
Internet
<http://www2.ac-lille.fr/hygiene-securite/>

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
59 000 Lille

Objet : Document Unique d'évaluation des risques professionnels
Référence : IHS/2010/SD/DUrentrée

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est un support comprenant la liste hiérarchisée de l'ensemble des risques d'un établissement.

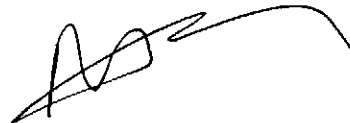
Son objectif principal est de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles mais également d'améliorer les conditions de travail. Il permet de définir un programme d'actions de prévention découlant directement des analyses et évaluations qui auront été effectuées.

Suite au recensement réalisé par l'inspection hygiène et sécurité, j'observe que seulement un quart des E.P.L.E. de l'académie déclarent avoir élaboré leur Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Je vous rappelle que ce document est obligatoire (code du travail, Article R.4121-1et suivants).

Afin de vous aider dans l'élaboration de ce document, l'inspection hygiène et sécurité met à votre disposition des documents susceptibles de faciliter sa formalisation (téléchargeables sur le site de l'inspection hygiène et sécurité : <http://www2.ac-lille.fr/hygiene-securite/>).

Je vous remercie par avance des dispositions que vous prendrez pour élaborer ou actualiser ce Document Unique.



Marie-Jeanne PHILIPPE